



---

## **Assemblée communale du 12 décembre 2016**

### **Salle communale – Ursy – 20.00 heures**

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, n° 47 du 25.11.2016, l'affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic  
Scrutateurs : Catherine Genoud, Annick Monney, Pascale Mottet, Daniel Hug

Présents : 157 citoyennes et citoyens (7.41 % de 2117 électeurs)

### **Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée de la Commune d'Ursy du 30 mai 2016
2. Budgets 2017
  - 2.1 Budget de fonctionnement
  - 2.2 Budget des investissements
    - 2.2.1 Participation communale à l'extension du réseau haut-débit Swisscom
    - 2.2.2 Eclairage public, remplacement de luminaires
    - 2.2.3 Aménagement d'un columbarium
    - 2.2.4 Réfection des collecteurs d'eaux claires à Ursy
  - 2.3 Rapport de la commission financière
  - 2.4 Approbation
3. Divers

A 20h00, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs.

M. le Syndic rappelle les 3 conditions pour pouvoir voter à l'assemblée communale.

Il informe, que comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée.

En ce qui concerne les votes, Monsieur le Syndic rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite, est admise par le cinquième des personnes présentes.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale d'Ursy du 30 mai 2016**

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2016 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 157 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2016 est accepté à l'unanimité des voix.

M. le Syndic remercie la Secrétaire, Mme Marie-Hélène Butty, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

## 2. Budgets 2017

Message d'introduction de M. le Syndic :

« Cette assemblée communale est consacrée pour l'essentiel à la présentation et à l'approbation des budgets 2017. La situation financière de notre commune est bonne. Le Conseil communal est toujours très attentif à l'évolution des charges et des produits. La planification financière 2017-2021 sera mise à jour dès que le résultat 2016 sera connu. Elle sera présentée lors de l'assemblée du printemps 2017.

D'importants projets sont en cours de réalisation tant au niveau communal que de celui du district. Il s'agit de mesurer le plus exactement possible leur impact sur les 5 à 10 prochaines années. L'objectif général du Conseil communal reste et restera de faire bénéficier les contribuables d'une fiscalité correcte tout en assumant les investissements nécessaires que ce soit pour notre jeunesse (écoles) et pour nos aînés (homes). Le maintien des infrastructures communales permettant une exploitation et une utilisation rationnelle fait également partie de ces principes. C'est en tenant compte de ces facteurs que le budget 2017 a été élaboré. »

### 2.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

#### Budget de fonctionnement

	<b>Chapitre</b>	<b>Charges CHF</b>	<b>Produits CHF</b>
0.	Administration	889'760.00	165'760.00
1.	Ordre public	369'272.90	277'822.50
2.	Enseignement et formation	3'285'150.70	286'800.00
3.	Culte, culture et loisirs	430'950.95	100'200.00
4.	Santé	1'252'712.60	43'500.00
5.	Affaires sociales	1'265'315.40	0.00
6.	Transports et communications	404'975.00	40'000.00
7.	Protection et aménag. de l'environnement	1'084'648.55	1'004'953.65
8.	Economie	39'685.85	0.00
9.	Finances et impôts	840'469.00	8'128'929.40
	<b>Totaux fonctionnement</b>	<b>9'862'940.95</b>	<b>10'047'965.55</b>
	<b>Excédent de produits</b>	<b>185'024.60</b>	

#### **Administration :**

Adaptation du traitement et des jetons du Conseil communal ainsi que du mode de comptabilisation (montants bruts).

Augmentation du poste « Traitement du personnel » en raison du renforcement prévu du personnel de l'administration. Le poste service technique est à 50% mais sur toute l'année 2017.

Une dépense extraordinaire est prévue. Il s'agit de l'achat de chaises pour l'administration et la salle de réunion du Conseil communal.

#### **Ordre public :**

Chapitre stable.

### **Enseignement et formation :**

Un montant supplémentaire de CHF 300'000.00 est au budget 2017 en raison de nouvelles répartitions entre les communes et le canton.

Une dépense extraordinaire est prévue pour la réparation des stores à la 2<sup>ème</sup> halle de sport.

### **Santé**

En comparaison avec le budget 2016, l'augmentation est de CHF 244'000.00 en raison des charges liées.

### **Transports et communications :**

Augmentation des charges liées.

### **Approvisionnement en eau :**

Chapitre équilibré.

### **Protection des eaux :**

Chapitre équilibré.

### **Gestion des déchets :**

Chapitre équilibré.

### **Forêts :**

Gestion par la Corporation forestière Glâne-Farzin pour laquelle la commune paie une participation à l'hectare.

### **Impôts :**

Rentrées prévues en augmentation par rapport à 2016 et selon les prévisions cantonales.

Le budget 2017 boucle avec un excédent de produits de Fr. 185'024.60

La discussion n'est pas demandée.

## **2.2 Investissements 2017**

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2017. Ils se montent à CHF 827'348.55 nets.

<b>Désignation</b>	<b>Charges CHF</b>	<b>Produits CHF</b>
Participation communale à l'extension du réseau haut-débit Swisscom	290'000.00	
Eclairage public, remplacement de luminaires	50'000.00	
Aménagement d'un columbarium	31'000.00	3'651.45
Réfection de collecteurs d'eau claire à Ursy	460'000.00	
<b>Totaux</b>	<b>831'000.00</b>	<b>3'651.45</b>

### **2.2.1 Participation communale à l'extension du réseau haut débit de Swisscom**

M. Philippe Conus, Syndic, donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour présenter cet investissement.

M. Patrice Conus : lors de l'assemblée communale du 30 mai dernier une information a été donnée sur l'extension des réseaux à haut débit dans notre commune. Deux propositions ont été faites à la commune d'Ursy par Swisscom :

1. D'une part, l'extension et la modification du réseau des villages d'Esmonts, d'Ursy, de Vauderens et Vuarmarens par voie souterraine et le développement du réseau des villages de Bionnens, Morlens et Mossel par couverture Mobile.

2. D'autre part, l'extension et la modification du réseau de tous les villages de la commune d'Ursy par voie souterraine, mais dans ce cas, la commune doit participer aux coûts des travaux.

La variante d'extension par voie souterraine pour tous les villages de la commune est privilégiée afin que toutes les habitations puissent bénéficier des mêmes services et fonctionnalités.

Malheureusement peu de temps après la présentation faite lors de la dernière assemblée communale, Swisscom est revenu à charge en nous présentant d'autres chiffres. Le premier projet prévoyait une participation communale se situant entre CHF 65'000.00 et CHF 100'000.00. Aujourd'hui le montant de notre participation se monte à CHF 290'000.00. Swisscom justifie cette augmentation par un calcul erroné de la première étude. En effet le besoin en fibre optique est plus grand que prévu. Swisscom doit tirer une nouvelle fibre optique depuis le central téléphonique de Rue afin de raccorder les points stratégiques. De plus, il s'avère que les canalisations existantes entre Vuarmarens et Morlens, ainsi qu'entre Chapelle et Mossel sont déjà saturées, il y aura donc lieu de doubler ces différentes canalisations dans ces zones. Malgré cette augmentation, le conseil communal est d'avis d'entreprendre ces travaux. Aucune autre solution n'est en mesure de fournir les mêmes services à l'ensemble des villages de la commune. L'intervention des travaux aura toujours lieu, comme indiquée lors de la dernière assemblée, en 2017. L'investissement est le suivant :

**Coût** CHF 290'000.00

**Financement : par les crédits disponibles**

**Charge annuelle :**

Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo CHF 43'500.00

Intérêts 3% CHF 8'700.00

**Total** CHF 52'200.00

#### Rapport de la commission financière

M. Michel Genier donne lecture du rapport. Le financement de cet investissement est couvert par les crédits disponibles. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable. Elle propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

#### Discussion :

- M. Laurent Morend : Peut-on connaître la participation de Swisscom ?
- M. Patrice Conus : CHF 450'000.00 à charge de Swisscom, ce qui est proche de CHF 1'000.00 par unité.
- M. Fabrice Conus constate que les ménages du village d'Esmonts ne sont pas gâtés pour les connections au réseau Swisscom mais demande s'il est bien juste que cela soit à la commune d'investir ? Il est informé que des travaux sont en cours pour équiper tout le canton avec la fibre optique. Est-ce bien judicieux d'investir en 2017 ?
- M. le Syndic : effectivement, cette demande peut paraître contradictoire car c'est Swisscom qui encaisse les taxes. Mais le projet du canton de Fribourg d'équiper tous les villages avec la fibre optique ne concerne pas les zones peu densifiées comme nos plus petits villages. Ces derniers ne seront jamais desservis par la fibre. La proposition du Conseil communal est que tous les ménages de la commune aient les mêmes services. Si nous voulons une égalité de traitement, cela sera possible avec cette participation communale. Par voie hertzienne, on peut obtenir un signal mais le tarif et les possibilités ne seront pas les mêmes.
- M. Jean-Jacques Rossier : combien de temps vont durer les travaux ?
- M. Patrice Conus : entre 7 et 9 mois. A la fin de l'année 2017 tout le réseau sera en service.

VOTE : OUI 156 NON 0 Abstention 1

La participation communale à l'extension du réseau haut débit de Swisscom et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

### **2.2.2. Eclairage public, remplacement de luminaires**

M. le Syndic donne la parole à Mme Nicole Amadori, Conseillère communale, pour présenter cet investissement.

Mme Amadori : dans le cadre du programme d'économie d'énergie et des coûts, le Groupe E propose le remplacement des luminaires au sodium par de la technologie LED. Ce changement permettra d'économiser au minimum 50% d'énergie. Pour chaque luminaire remplacé, le Groupe E donne une contribution de CHF 300.00. Sur le territoire de la commune, 45 luminaires répondent aux critères de l'assainissement de l'éclairage public. Soucieux de poursuivre l'effort d'économie d'énergie et des coûts, le Conseil communal propose cet investissement. L'investissement est le suivant :

<b>Coût</b>	<b>CHF</b>	<b>50'000.00</b>
-------------	------------	------------------

**Financement : par les crédits disponibles**

#### **Charge annuelle**

Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	7'500.00
--	-----	----------

Intérêts 3%	CHF	1'500.00
-------------	-----	----------

<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>9'000.00</b>
--------------	------------	-----------------

#### **Rapport de la commission financière**

M. Michel Genier donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public. Le financement de cet investissement se fera par les crédits disponibles. Sur la base des données soumises, la commission financière demande à l'assemblée d'accepter cette proposition d'investissement et son financement

#### **Discussion :**

- M. Walter Laubscher: a-t-on chiffré l'économie ?
- Mme Nicole Amadori : économie annuelle en KW 4.04755 d'où une économie de 63.54% et de CHF 2'313.34 par année.

VOTE :	OUI	155	NON	0	Abstentions	2
--------	-----	-----	-----	---	-------------	---

L'investissement pour l'éclairage public, remplacement de luminaires et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

### **2.2.3 Aménagement d'un columbarium**

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Magnin : les places à disposition au columbarium actuel n'étant plus très nombreuses, l'aménagement d'un nouveau columbarium au cimetière est nécessaire. Le projet prévoit 38 places supplémentaires. La participation de la Commune de Montet s'élève à CHF 3'651.45. La charge nette pour notre commune est de CHF 27'438.55. L'emplacement du 3<sup>ème</sup> columbarium est présenté à l'écran. L'investissement est le suivant :

<b>Coût</b>	<b>CHF</b>	<b>31'000.00</b>
-------------	------------	------------------

<b>Participation de Montet (prorata des habitants)</b>	<b>CHF</b>	<b>- 3'651.45</b>
--	------------	-------------------

	<b>CHF</b>	<b>27'348.55</b>
--	------------	------------------

**Financement :** par les crédits disponibles





### Budget de fonctionnement

Les charges totales s'élèvent à CHF 9'862'940.95. En contrepartie, les produits se montent à CHF 10'047'965.55. Nous pouvons noter que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence. Le budget présente un excédent de recettes prévisionnel de CHF 185'024.60. La Commission financière remercie le Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de garantir la maîtrise des coûts.

### Budget des investissements

Les charges et les produits prévus à l'ordre du jour de cette assemblée font chacun l'objet d'un rapport séparé. Nous pouvons attester que le financement dans sa globalité des investissements en cours est assuré d'une part par les demandes d'autorisation d'emprunt et d'autre part par les crédits disponibles.

### Conclusion

Les membres de la commission financière remercient les autorités communales et plus particulièrement M. Philippe Conus, Syndic, ainsi que Mme Sophie Progin, caissière, pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre mandat. Aussi, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens à approuver les budgets 2017 tels qu'ils vous ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée

## **2.4 Approbation**

Le budget de fonctionnement se soldant par un excédent de produits de CHF 185'024.60 et le budget des investissements nets présentés pour un total de moins CHF 827'348.55 sont soumis au vote.

VOTE :                    OUI                    158                    NON                    0                    Abstention                    0

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2017 sont acceptés à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés.

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière communale ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2017. Un grand merci est adressé aux membres de la commission financière pour leur travail, leur analyse et leur collaboration durant les séances et pour les discussions ayant trait à ces budgets 2017.

## **3. Divers**

### **Informations du Conseil communal :**

#### Complexe scolaire

Les travaux ont débuté en juillet 2016 et suivent leur cours. Pas de problème particulier même si le chantier est complexe. Le budget sera tenu. Ouverture du complexe scolaire prévue en août 2018.

#### Carrefour au centre du village d'Ursy

Le SPC a donné mandat à un bureau d'ingénieurs pour une nouvelle étude.

#### Carrefour zone Derrière-la-Grange à Ursy et arrêt de bus

Le carrefour, mis à part le tapis final qui sera posé au printemps, est terminé. L'arrêt de bus est opérationnel dès ce lundi 12 décembre. Les abris seront posés ultérieurement par les TPF.



## Quartier Derrière-la-Grange

M. le Syndic rappelle les principes d'attribution des parcelles. Le nombre total de parcelles à vendre est de 46. Toutes les parcelles seront vendues d'ici fin juin 2017. Le calendrier est tenu. 37 parcelles ont été vendues à des habitants de la commune d'Ursy.

## Réception des nouveaux habitants

Cette réception a eu lieu le samedi matin 3 décembre 2017. Près de 100 personnes y ont participé sur les 468 invitations envoyées (sur une période de 21 mois = 15% de la population). Cette réception est très appréciée par les participants. Les nouveaux habitants peuvent ainsi prendre connaissance en détail de leur nouvelle commune de domicile et ont aussi l'occasion de discuter avec les autorités et le personnel communal. Pour les autorités, les 2 objectifs principaux de cet accueil sont :

- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants en leur rappelant aussi plusieurs devoirs et, tout en étant ouvert, en leur demandant également de respecter nos us et coutumes, notre mentalité et notre façon de vivre et de collaborer.
- Faire connaissance avec toutes ces personnes.

M. le Syndic adresse encore de chaleureux remerciements à notre fanfare qui était présente afin d'agrémenter l'apéritif.

## Discussion

- M. Simon Bischof : la Ville de Moudon a envoyé une demande de participation aux communes voisines pour des travaux à entreprendre à la piscine de Moudon. Le Conseil communal d'Ursy a-t-il pris une décision ?
- M. le Syndic: le Conseil communal a analysé la demande et a décidé de ne pas entrer en matière. La commune participe à l'investissement au cycle d'orientation de la Glâne dans lequel est prévu une nouvelle piscine en remplacement de l'actuelle.
- M. Gérard Angéloz : où en est le dossier des parchets communaux ?
- M. le Syndic : le calendrier n'a pas pu être tenu. Les agriculteurs seront réunis au début de l'année 2017.
- M. Christian Gavillet : pourquoi le chemin du Rosy qui a été remis à neuf a été gravillonné ?
- M. le Syndic: c'est une exigence du canton et des améliorations foncières. Ce chemin est considéré comme historique et il devait être gravillonné pour obtenir les subventions. Le Conseil communal souhaitait éviter ce gravillonnage mais cela n'a pas été possible.
- M. Walter Laubscher : constate que le défibrillateur installé dans le hall d'entrée du bâtiment du centre n'est pas accessible en permanence. Qui peut être contacté pour ouvrir le local ?
- M. le Syndic: si le défibrillateur est posé à l'extérieur il est fortement envisageable qu'il sera très vite mis hors service en raison de déprédations. Le bâtiment est ouvert à plus de 80% du temps. Pour l'instant, il n'y a pas de meilleure solution pour une personne de contact. M. le Syndic est conscient que tout n'est pas optimal.
- M. Bernard Viquerat : est-il possible d'obtenir une carte de la commune à l'administration ?
- M. le Syndic : oui, il est possible de l'obtenir auprès de l'administration communale.

La discussion n'est plus demandée.

**Film sur la commune d'Ursy :** le Conseil communal a mandaté la Société Swissmovie à Ursy et tout spécialement son directeur, M. Rainer Mohler, habitant d'Esmonts, pour réaliser un film de présentation de la commune d'Ursy. La première diffusion a eu lieu lors de la réception des nouveaux habitants. L'objectif de ce film est d'avoir un support pour la présentation de la commune et celui-ci pourra être diffusé lors de multiples rencontres ou assemblées ayant lieu dans notre commune. Sitôt après la clôture de cette assemblée, la version actuelle, qui doit encore évoluer et être complétée par des images ou activités de nos 7 villages, sera projetée. Le film sera aussi disponible sur le site internet de la commune.

Avant de terminer cette assemblée, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie, toutes les participantes et les participants à notre assemblée communale de ce soir et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie chaleureusement toutes les citoyennes et les

citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

Il adresse aussi une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal. Leur travail, leur disponibilité et leur dévouement sans faille au profit de notre commune et des ses habitants est exemplaire. La nouvelle législature est bien lancée, l'ambiance et la collaboration sont excellentes, le climat est très serein. Le travail commun entre le Conseil communal, l'administration, le service technique et l'exploitation se déroule parfaitement et tout ceci permet d'être encore plus efficace.

M. Bernard Oberson, vice-syndic, adresse un message de remerciement et de reconnaissance à M. Philippe Conus, Syndic de notre commune.

Au terme de cette année 2016, M. le Syndic présente, au nom de ses collègues du Conseil communal et en son nom, de belles fêtes de fin d'année. « Que cette période soit pour vous, votre famille et vos proches, l'occasion de réjouissances, de réflexion et de ressourcement baigné par l'esprit de Noël. Et pour la nouvelle année, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de bonheur et que celle-ci réponde à vos attentes».

Après la diffusion du film, toutes les personnes présentes à l'assemblée sont invitées à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21h45.

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty